



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024
 DÉLIBÉRATION N° : 2024.03.12

OBJET : *TARIFS MUNICIPAUX 2024 - TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES et EXTRA - SCOLAIRES : MODIFICATION DES TARIFS ACCUEIL DU SOIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025*

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation : 06 Juin 2024

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Représentés : 03

Non représentés : 00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte




L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin à 19 h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est rassemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT - MAIRE - M. QUESTA / GA. FLEURY / P. RELING / L. CLEMENSON / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjoints - JJ. VATON / M. HOFFMANN MI. SANCHEZ / G. CLEMENSON / M. CLAUZEL / C. PAULIN / S. ORIVELLE / P. GRAILLOT / M. HOFFART / M. CHRETIEN / M. ORIVELLE / C. MAFFRE / S. FREJABUE-CAPPEAU / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / R. VIARD / C. MARTIN - Conseillers Municipaux

Excusés représentés : O. ROYER par G. CLEMENSON / C. MARCHAN par C. MAFFRE / L. RUCHON par T. VERMEILLE

Secrétaire de séance : Marine ORIVELLE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs de l'accueil du soir pour l'année scolaire 2024-2025.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par Mme Lydia CLEMENSON, Adjointe déléguée à la jeunesse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission enfance-jeunesse du 27 mai 2024,

VU la délibération n° 2024.02.05 du 04 avril 2024 adoptant les tarifs municipaux 2024,

VU la délibération n° 2024.02.06 du 04 avril 2024 adoptant le budget primitif principal 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1° - **DE FIXER** les tarifs municipaux comme suit :

OBJET	MONTANT 2024
Badge alarme	8.00 €
Fourrière des chiens errants	60.00 €
DROITS DE PLACE :	
- Marché hebdomadaire (ml)	3.00 €
- Marché festif (ml) pour les jonquiérois (journée provençale, Noël...)	Gratuit
- Marché festif (ml) pour les extérieurs (journée provençale, Noël...)	8.00 €
- Marché festif (ml) pour les extérieurs (fleuriste, pépinière)	4.00 €
- Grand emplacement (forfait vente au déballage)	60.00 €
FETE FORAINE :	
- Confiserie et autres métiers de même catégorie	110.00 €
- Petit métier (pêche aux canards, tir, jeux...)	50.00 €
- Petit manège enfants (- de 100 m²)	120.00 €
- Grand manège enfants (+ de 100 m²)	170.00 €
- Manège adultes/ados (- de 100 m²)	170.00 €
- Manège adultes/ados (+ de 100 m²)	270.00 €

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUNIN 2024**

N° : 2024.03.12

OBJET	MONTANT 2024
ESPACE PIERRE PETIT :	
- Associations jonquiéroises (1 gratuité par an)	350.00 €
- Associations extérieures	750.00 €
- Entreprises Jonquiéroises	600.00 €
- Entreprises extérieures	750.00 €
SALLES M.J.C. :	
- Associations Jonquiéroises	Gratuit
- Particuliers Jonquiérois	300.00 €
- Associations ou particuliers extérieurs	500.00 €
- Entreprises Jonquiéroises	400.00 €
- Entreprises extérieures	500.00 €
CULTURE :	
- Ticket orange	1.00 €
- Ticket jaune	5.00 €
- Ticket vert	7.00 €
- Ticket bleu	10.00 €
- Ticket blanc	15.00 €
- Ticket rouge	20.00 €
CIMETIERE :	
- Concession temporaire (limitée à 10 ans)	350.00 €
- Concession temporaire (limitée à 15 ans)	400.00 €
- Concession temporaire (limitée à 25 ans)	550.00 €
- Columbarium limité à 15 ans	700.00 €
- Columbarium limité à 30 ans	850.00 €
- Dépositaire (6 premiers mois)	6.00 €/mois
- Dépositaire (du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois)	35.00 €/mois
- Dépositaire (à partir du 13 ^{ème} mois)	90.00 €/mois
BIBLIOTHEQUE :	
Abonnement :	
- Foyer	20.00 €
- Adolescent 12/18 ans	5.00 €
- Moins de 12 ans	Gratuit
- Chômeurs, allocataires du RSA, étudiants	Gratuit
- Bénévoles de la bibliothèque	Gratuit
Participation :	
- Atelier à destination de tout public	Gratuit
- Atelier à destination de tout public nécessitant des frais matériels	3.00 €
- Tarif 1	
- Atelier à destination de tout public nécessitant des frais matériels	5.00 €
- Tarif 2	
Vente de livre : Souvenirs de guerre de Fernand VIALIS	10.00 €
PISCINE MUNICIPALE :	
Enfants du centre de loisirs ou des écoles extérieures à la commune	4.00 €
Forfait entrée (Pour les Jonquiérois > 12 ans) saison 2024	30.00 €

2° - DE DETERMINER les modalités relatives aux inscriptions et au paiement et de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

I - Inscriptions à l'année : (Ne comprend pas l'accueil extrascolaire)

- Constitution d'un dossier d'inscription portant mention du choix du régime d'accueil et du demi-pensionnat.
- autorisation de prélèvement mensuel automatique dont le montant sera défini en fonction des choix réservés.

II - Frais de pénalités et de traitement :

- Enfant laissé sans réservation préalable et sans prévenir la Direction : 12 €
- Enfant récupéré après la fin des horaires des services : 12 €

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 JUN 2024

N° : 2024.03.12

III - Périodes de l'année scolaire 2024-2025

- Période 1 : du 02 septembre au 18 octobre 2024
 - Période 2 : du 04 novembre au 20 décembre 2024
 - Période 3 : du 06 janvier au 07 février 2025
 - Période 4 : du 24 février au 04 avril 2025
 - Période 5 : du 22 avril au 04 juillet 2025
- TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL (attestation CAF ou MSA)

QF1 : quotient familial de 0 à 1 000 €
 QF2 : quotient familial de 1 001 € à 1500 €
 QF3 : quotient familial supérieur à 1501 €

► TARIFS A L'ANNEE : 02 Septembre 2024 / 04 Juillet 2025

		REMISE - 8 JOURS	REMISE - 6 JOURS	REMISE - 4 JOURS	REMISE - 2 JOURS
		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	74.82 €	55.10 €	35.96 €	17.40 €
	QF 2 (0,70€)	90.30 €	66.50 €	43.40 €	21 €
	QF 3 (0,95 €)	122.55 €	90.25 €	58.90 €	28.50 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	129 €	95 €	62 €	30 €
	QF 2 (3,50€)	451.50 €	332.50 €	217 €	105 €
	QF3 (4.00€)	516 €	380 €	248 €	120 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	154.80 €	114 €	74.40 €	36 €
	QF 2 (1.40€)	180.60 €	133 €	86.80 €	42 €
	QF 3 (1.60€)	206.40 €	152 €	99.20 €	48 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	421.20 €			
	QF 2 (12.70€)	457.20 €			
	QF 3 (13.80€)	496.80 €			

► TARIFS A LA PERIODE :

1° - PERIODE 1 : 02 Septembre / 18 Octobre 2024

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	16.24 €	12.18 €	8.12 €	4.06 €
	QF 2 (0,70€)	19.60 €	14.70 €	9.80 €	4.90 €
	QF 3 (0,95 €)	26.60 €	19.95 €	13.30 €	6.65 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	28 €	21 €	14 €	7 €
	QF 2 (3,50€)	98 €	73.50 €	49 €	24.50 €
	QF3 (4.00€)	112 €	84 €	56 €	28 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	33.60 €	25.20 €	16.80 €	8.40 €
	QF 2 (1.40€)	39.20 €	29.40 €	19.60 €	9.80 €
	QF 3 (1.60€)	44.80 €	33.60 €	22.40 €	11.20 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	81.90 €			
	QF 2 (12.70€)	88.90 €			
	QF 3 (13.80€)	96.60 €			

2° - PERIODE 2 : 04 Novembre / 20 Décembre 2024

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	15.66 €	11.60 €	7.54 €	3.48 €
	QF 2 (0,70€)	18.90 €	14 €	9.10 €	4.20 €
	QF 3 (0,95 €)	25.65 €	19 €	12.35 €	5.70 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	27 €	20 €	13 €	6 €
	QF 2 (3,50€)	94.50 €	70 €	45.50 €	21 €
	QF3 (4.00€)	108 €	80 €	52 €	24 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	32.40 €	24 €	15.60 €	7.20 €
	QF 2 (1.40€)	37.80 €	28 €	18.20 €	8.40 €
	QF 3 (1.60€)	43.20 €	32 €	20.80 €	9.60 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	81.90 €			
	QF 2 (12.70€)	88.90 €			
	QF 3 (13.80€)	96.60 €			

 2024 -

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
 Reçu en préfecture le 19/06/2024
 Publié le 20/06/2024
 ID : 084-218400562-20240612-2024_03_12-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 12 JUIN 2024**

N° : 2024.03.12

3° - PERIODE 3 : 06 Janvier / 07 Février 2025

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	11.60 €	8.70 €	5.80 €	2.90 €
	QF 2 (0,70€)	14 €	10.50 €	7 €	3.50 €
	QF 3 (0,95 €)	19 €	14.25 €	9.50 €	4.75 €
CANTINE	QF1 (1.00€)	20 €	15 €	10 €	5 €
	QF 2 (3,50€)	70 €	52.50 €	35 €	17.50 €
	QF3 (4.00€)	80 €	60 €	40 €	20 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	24 €	18 €	12 €	6 €
	QF 2 (1.40€)	28 €	21 €	14 €	7 €
	QF 3 (1.60€)	32 €	24 €	16 €	8 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	58.50 €			
	QF 2 (12.70€)	63.50 €			
	QF 3 (13.80€)	69 €			

4° - PERIODE 4 : 24 Février / 04 Avril 2025

		4 jours/semaine	3 jours/semaine	2 jours/semaine	1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	13.92 €	10.44 €	6.96 €	3.48 €
	QF 2 (0,70€)	16.80 €	12.60 €	8.40 €	4.20 €
	QF 3 (0,95 €)	22.80 €	17.10 €	11.40 €	5.70 €
CANTINE	QF1 (1.00€)	24 €	18 €	12 €	6 €
	QF 2 (3,50€)	84 €	63 €	42 €	21 €
	QF3 (4.00€)	96 €	72 €	48 €	24 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	28.80 €	21.60 €	14.40 €	7.20 €
	QF 2 (1.40€)	33.60 €	25.20 €	16.80 €	8.40 €
	QF 3 (1.60€)	38.40 €	28.80 €	19.20 €	9.60 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	70.20 €			
	QF 2 (12.70€)	76.20 €			
	QF 3 (13.80€)	82.80 €			

5° - PERIODE 5 : 22 Avril / 04 Juillet 2025

		REMISE - 8 JOURS 4 jours/semaine	REMISE - 6 JOURS 3 jours/semaine	REMISE - 4 JOURS 2 jours/semaine	REMISE - 2 JOURS 1 jour/semaine
GARDERIE DU MATIN	QF 1 (0,58€)	17.40 €	12.18 €	7.54 €	3.48 €
	QF 2 (0,70€)	21 €	14.70 €	9.10 €	4.20 €
	QF 3 (0,95 €)	28.50 €	19.95 €	12.35 €	5.70 €
CANTINE	QF 1 (1.00€)	30 €	21 €	13 €	6 €
	QF 2 (3,50€)	105 €	73.50 €	45.50 €	21 €
	QF3 (4.00€)	120 €	84 €	52 €	24 €
ACCUEIL DU SOIR	QF 1 (1.20€)	36 €	25.20 €	15.60 €	7.20 €
	QF 2 (1.40€)	42 €	29.40 €	18.20 €	8.40 €
	QF 3 (1.60€)	48 €	33.60 €	20.80 €	9.60 €
PERISCOLAIRE DU MERCREDI	QF 1 (11.70€)	128.70 €			
	QF 2 (12.70€)	139.70 €			
	QF 3 (13.80€)	151.80 €			

► **TARIFS A L'UNITE :**

Garderie du matin	1.30 €
Cantine	5 €
ACCUEIL DU SOIR	2 €
P A I	1 €
Périscolaire Mercredi - Jonquières/Violès	16 €
Périscolaire Mercredi - Extérieur	23 €
Repas adulte	8 €
CLAS Contrat local d'accompagnement à la scolarité Forfait unique pour chaque période	10 €

 2024 -

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 084-218400562-20240612-2024_03_12-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2024

N° : 2024.03.12

3° - DE FIXER les tarifs des services extra-scolaires comme suit :

- ▶ TARIFS JOURNEE (PETITES ET GRANDES VACANCES) :
 - Jonquières / Violès QF1 = 12.70 € / QF 2 = 13.80 € / QF 3 = 14.80 €
 - Extérieurs 21.20 €
- ▶ TARIFS SORTIES ADOS :
 - Demi-journée tarif 1 5 €
 - Demi-journée tarif 2.....7 €
 - Journée tarif 1.....10 €
 - Journée tarif 2.....15 €
- ▶ TARIFS SEJOURS (PETITES ET GRANDES VACANCES) :

		QF1	QF2	QF3
TARIFS 1	- Enfants de Jonquières et Violès	95 €	117 €	138 €
	- Enfants extérieurs	201 €	223 €	244 €
	- Réservation (1 mois avant le départ)	50 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	50 % du tarif global		
TARIFS 2	- Enfants de Jonquières et Violès	249 €	270 €	292 €
	- Enfants extérieurs	355 €	376 €	398 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34 % du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		
TARIFS 3	- Enfants de Jonquières et Violès	350 €	371 €	392 €
	- Enfants extérieurs	456 €	477 €	498 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34% du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		
TARIFS 4	- Enfants de Jonquières et Violès	398 €	419 €	440€
	- Enfants extérieurs	504 €	525 €	546 €
	- Réservation (2 mois avant le départ)	34 % du tarif global		
	- Paiement (1 mois avant le départ)	33 % du tarif global		
	- Paiement (1 semaine avant le départ)	33 % du tarif global		

4° - DE DECLARER que les recettes sont imputées sur le budget Principal.

5° - DE CHARGER M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal adopte, la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme le 19 juin 2024,

Le Maire, 
Louis BISCARRAT

La secrétaire de Séance, 
Marine ORIVELLE



Acte Publié le : 20/06/2024
Acte Notifié le : 20/06/2024

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, qui peut aussi être saisi avec « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

	2024 -
--	--------

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 084-218400562-20240612-2024_03_12-DE

